

Note de rentrée 2024-2025

Effectifs et équipe éducative

Classe de PS (classe 1) « classe jaune »: Denis PELLENARD (1 jeudi sur 3 en décharge de direction remplacé par Mme Sophie SERRIER) → 21 élèves de PS

Classe de MS (classe 2) « classe orange »: Agnès MARTINIEN (tous les lundis, jeudis, vendredis) et Mme Sophie SERRIER (tous les mardis) → 27 élèves de MS

Classe de GS (classe 3) « classe rouge »: Carole LEGER → 23 élèves de GS

Mmes MARCONI Marina, DIAS COSTA Leticia et DRAPPIER Stéphanie occupent les postes d'ATSEM à temps plein. Mme LUAS Alix-Marie remplacera Mme DRAPPIER jusqu'à son retour.

Horaires de l'école - Accès aux locaux- Respect du principe de Sécurité

Lundi- Mardi- Jeudi- Vendredi : 8h30/11h25 et 13h25/16h30

L'accueil des élèves se fera 10 minutes avant l'entrée en classe, soit à partir de 8h20 le matin et de 13h15 l'après-midi.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces horaires (tout enfant arrivant en retard perturbe le bon fonctionnement de l'école, le bien-être et la sécurité des enfants). D'autre part, nous sommes tenus de fermer les portes de l'école au moment de l'entrée en classe, nous remercions donc les parents de quitter l'école à 8h30 et 13h25 précises.

Accès aux locaux

LE MATIN

Pour des questions de fluidité, l'accès sera différencié entre les classes et évolutif

1. **A LA RENTREE: L'accueil se fait au sein des classes (= les parents rentrent)**

Pour les classes 2 et 3 (MS et GS): l'accès se fera **par la porte vitrée jaune (sous l'escalier métallique).**

Pour la classe 1 (PS): l'accès se fera par **le grand hall d'entrée situé après la cour de récréation.**

Les enfants de PS passeront aux toilettes sous votre responsabilité avant d'entrer en classe. Pour ne pas surcharger les toilettes, les MS et GS passeront dès le début de matinée avec les enseignants, sauf urgence! Nous vous demandons, par ailleurs, de ne pas pénétrer avec des poussettes afin de faciliter la circulation et la fluidité dans le couloir. (les laisser dans le hall d'entrée pour la classe 1 ou sous le préau élémentaire pour les classes 2 et 3)

2. **Au 16 Septembre :**

L'accueil de la classe 2 de MS et de la classe 3 de GS se fera toujours à la porte vitrée jaune vers l'escalier métallique, dans la cour de l'élémentaire, mais **les parents ne rentrent plus dans le bâtiment**

Pour la classe 1 des PS, l'accueil se fera encore à la porte de la classe à "l'intérieur du bâtiment"

3. **Au 30 septembre :**

L'accueil de la classe 1 de PS se fera vers la porte du hall d'entrée principal (= **les parents ne rentrent plus dans le bâtiment**)

L'APRES - MIDI (toute l'année)

* L'accueil des PS (classe 1) se fera au **grand hall d'entrée situé après la cour de récréation comme le matin.** Les enfants seront confiés à l'entrée pour le passage aux toilettes avant d'aller au dortoir. **Les parents ne rentrent pas.**

* L'accueil des MS (classes 2) se fera **à la porte vitrée jaune vers l'escalier métallique, dans la cour de l'élémentaire comme le matin (les parents ne rentrent pas).**

* L'accueil des GS (classes 3) se fera **dans la cour de récréation.** En cas de fortes pluies, l'accueil sera fait en classe, pour les GS par la porte vitrée jaune comme le matin.

Attention: un enfant ne peut venir seul. Nous vous demandons de l'accompagner jusqu'à l'adulte qui le prend en charge.

Les sorties de classes à 11h25 et 16h30:

Les sorties se feront aux portes de chaque classe (côté cour de récréation)

Rappel de principe du fonctionnement et de bienveillance

Aucun adulte ne doit avoir accès librement à l'ensemble du pôle scolaire durant les temps de classe. Toutefois, en cas de retard lors du temps d'accueil (matin et/ou après midi) ou d'un rdv sur temps scolaire (orthophoniste, prise en charge extérieure) merci de sonner, d'utiliser la porte réservée à l'accueil périscolaire à l'étage élémentaire pour rentrer comme pour sortir. Lors des heures de sorties (11h25 et/ou 16h30), en cas de retard, votre enfant sera conduit au service périscolaire s'il possède un dossier. En absence de dossier, votre enfant sera confié à la gendarmerie la plus proche.

GESTION BUS // PERISCOLAIRE

!!!! Nouvelle gestion planning BUS !!!!

Vous devez remplir une fiche de bus (disponible sur le site) **soit à la semaine, soit au mois, soit à l'année.**

Pour les enfants ayant un planning au mois ou à la semaine, nous vous demandons de le glisser « uniquement » dans la pochette « transparente bleue » prévue à cet effet au plus tard le JEUDI pour la semaine suivante.

Cette pochette restera accrochée dans le cartable de votre enfant et sera récupérée en fin d'année.

Tous changements de dernières minutes ou « modifications » sur post-it ou autres papiers libres au fond du cartable ne seront plus pris en compte.

Les modifications ou « oublis » devront être signalés par e-MAIL au plus tard la veille ou « exceptionnellement » le matin AVANT 8h pour être traités et diffusés à l'enseignant de la classe concernée.

En cas d'oubli, nous conduirons votre enfant au service périscolaire (midi et/ou soir) s'il possède un dossier. En absence de dossier, votre enfant sera confié à la gendarmerie la plus proche.

En cas de « doublon », enfant inscrit au bus et à la cantine, l'enfant sera confié aux services périscolaires.

Si vous souhaitez récupérer votre enfant alors qu'il était inscrit pour le bus (midi ou soir), vous devez vous présenter à l'Atsem à l'heure **précise** de sortie vers le hall d'entrée. Une fois les enfants rangés et sortis de l'école, **vous ne pourrez plus les récupérer** pour des raisons de sécurité : les accompagnateurs ne connaissent pas tous les parents, le rang est désorganisé et ralenti. Vous devrez donc, le cas échéant, récupérer votre enfant à la descente du bus **dans votre village.**

N'oubliez pas de compléter la fiche des personnes à contacter autorisant d'autres personnes que vous à venir chercher votre enfant. Toute personne non inscrite sur cette fiche **ne pourra pas prendre votre enfant.** Si vous souhaitez inscrire une autre personne en cours d'année, pensez bien à le préciser par écrit à l'enseignant de votre enfant.

Un rappel détaillé sera fait lors de la réunion de rentrée...

Relation parents/enseignants

Cahier de liaison

Chaque enfant sera en possession d'un **cahier de liaison** qui servira de lien entre l'école et les familles. **Chaque information de l'école devra être signée et/ou paraphée et/ou annotée d'un « vu » des parents.**

Réunion de rentrée

Cette année, la réunion de rentrée aura lieu le **VENDREDI 6 septembre à 18h00 en « collectif » puis chaque enseignant recevra les parents dans sa classe** pour exposer le fonctionnement de sa classe. Nous vous demandons de venir dans la mesure du possible **« sans enfants ».**

Absences

La scolarisation des enfants de 3 ans (ou ayant 3ans dans l'année scolaire) en maternelle est obligatoire depuis la rentrée 2019.

Les parents doivent impérativement prévenir l'école de toute absence de leur enfant le matin même avant 8h (de préférence par mail)

En cas d'absence, un justificatif d'absence devient obligatoire (exemplaire « billet » dans le cahier de liaison à conserver à la maison et disponible sur le site). Au-delà de 4 demi-journée d'absences non justifiées, nous devons avertir l'Inspection pour un signalement d'absentéisme. Le certificat médical n'est pas obligatoire.

Formalités pour les absences exceptionnelles : Pour la continuité pédagogique, nous ne sommes pas favorables aux absences de plusieurs jours, hors maladie. Un document officiel (disponible sur le site internet) doit nous être remis complété **un mois à l'avance** dans le cas où une demande se présente. Ce document sera ensuite transmis à l'inspection académique de l'éducation nationale pour étude et décision (accord ou refus).

Pour la scolarisation **des enfants de 3 ans en maternelle**, des aménagements (protocoles d'accueil différenciés pour les PS uniquement l'après midi signés des parents, du directeur et de l'inspecteur) pourront être discutés et mis en place.

Un rappel détaillé sera fait lors de la réunion de rentrée...

Santé et sécurité

Maladies contagieuses

En cas de maladie contagieuse, il est impératif de prévenir l'école. Pour le bien-être de tous, nous vous remercions de bien vouloir respecter les délais de convalescence.

Médicaments

Les enseignants ne peuvent pas administrer de médicaments aux élèves sauf en cas de maladie chronique et uniquement **en cas de protocole médical (PAI)**. Ne pas mettre de médicaments dans le cartable

Poux

Merci de bien vouloir surveiller très régulièrement les cheveux de vos enfants, de prévenir les enseignants si vous constatez la présence de poux et de traiter.

Sieste

Pour les PS (sieste) et MS, (temps de repos allongé) est prévu en début d'après-midi et peut se prolonger plus ou moins longtemps, en fonction des besoins de chacun.

Collation

Les collations fournies par les parents ne sont pas autorisées. En accord avec les recommandations des ministères de la Santé et de l'Éducation Nationale, il n'y a plus de collation quotidienne le matin en maternelle. En revanche, de l'eau sera proposée aux enfants matin et après-midi. Exception : goûter d'anniversaire (renseignement auprès des enseignants)

Sécurité

Il est interdit d'apporter des objets, des jouets, des bonbons pour éviter tout conflit et de porter des bijoux pouvant être cassés (gourmette, petite chaîne...) ou pouvant blesser (boucles d'oreilles pendantes types créoles)

Conformément à la loi et à la charte de la laïcité, il est également interdit de porter des signes religieux ostensibles.

Habillement

D'une manière générale, nous vous demandons de privilégier les tenues favorisant l'autonomie des enfants : chaussures sans lacets, pas de ceintures, éviter les salopettes et combi-intégrale l'été, privilégier les moufles aux mitaines... Nous ne sommes pas favorables aux tee-shirt « à sequins ».

Pensez à mettre le prénom de votre enfant sur TOUS ses vêtements.

Les tours de cou sont préférables aux écharpes : les enfants les enfilent seuls, sont toujours bien protégés et ne risquent pas de s'étrangler en jouant.

Les enfants font de la motricité tous les jours, et manipulent fréquemment peintures et encres : habiliez vos enfants en conséquence.

Transport scolaire et Services périscolaires

L'école et les enseignants ne sont pas responsables des inscriptions/annulations aux différents services.

Afin de vous organiser au mieux, vous trouverez ci-dessous les différentes coordonnées et liens utiles.

<p><u>Périscolaire SOMBERNON</u> <u>06.48.74.91.62</u> <u>Peri.somberton@ouche-montagne.fr</u> <u>Site général :</u> <u>http://www.ouche-montagne.fr/Enfance-Jeunesse</u></p>	<p><u>Transport scolaire</u> <u>https://www.bourgognefranche-comte.fr/transports-scolaires-en-cote-dor</u></p>
--	---

Fiches de rentrées – Assurances

Vous trouverez dans le cartable de votre enfant le premier jour, plusieurs fiches à compléter et **à rapporter au plus vite à l'école**.

- la fiche de renseignements (recto) et la fiche des personnes à contacter (verso) dont vous devrez

vérifiez les informations et **corriger en rouge** si nécessaire (n'oubliez pas de la signer par les 2 représentant légaux)

- la fiche d'urgence pour l'année. **N'oubliez pas de lister par ordre de préférence les numéros d'appels en cas d'urgence.** (Attention cette fiche sera conservée et redonnée à chaque début d'année pendant 3 années, **ne signez que pour l'année 2024-2025**).
- Une fiche « autorisation de prise des photos » . (Attention cette fiche sera conservée et redonnée à chaque début d'année pendant 3 années, **ne signez que pour l'année 2024-2025**).
- l'autorisation pour le port des lunettes (pour les enfants concernés)
- Une fiche « billets d'absences » **à conserver à la maison.** (à remplir lors d'un retour après une absence)

Nous vous demandons de fournir à l'école une attestation d'assurance **« version papier »** pour votre enfant. **(ne pas envoyer par mail)**

Nous vous conseillons de bien vérifier que celle-ci prend en charge les dommages subis par votre enfant ainsi que ceux causés à autrui par votre enfant. (**Responsabilité Civile et Individuelle Accident**)

Pensez bien à nous signaler dans le courant de l'année tout changement d'adresse, de numéro de téléphone...

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire permet aux enseignants d'organiser des sorties scolaires, de faire venir des intervenants ou encore d'acheter du petit matériel. Le rôle de cette coopérative est d'offrir à vos enfants les meilleures conditions de scolarité possibles. Son existence est donc très importante pour la vie de l'école. Ses ressources dépendent des bénéfices réalisés lors des manifestations mises en place tout au long de l'année mais aussi de votre participation. Un appel aux dons est collé dans le cahier de liaison de votre enfant.

Élections délégués parents d'élèves

De plus amples informations vous seront données lors de la réunion de rentrée. Mais vous pouvez dès à présent vous faire connaître par écrit si vous êtes intéressé(e).

RASED

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté.

Constitution de l'antenne de Sombornon : : psychologue scolaire Mme LHASBELLAOUI Yasmina Marie DURLET VOLKEN: maîtresse E qui intervient à la demande des familles ou des enseignants (avec accord des familles).

Contact : Tél : 06 40 91 55 40 ou rased.sombornon@ac-dijon.fr

*Référente A.S.H (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) :

Mme Natacha PALLIER est la personne référente pour la scolarisation des enfants porteurs d'un handicap.

Contact : ce.referentash21-ash3@ac-dijon.fr

Vacances scolaires

Rentrée des élèves : Reprise des cours : lundi 2 septembre 2024

Vacances d'Automne : Vendredi 18 octobre 2024

Lundi 4 novembre 2024

Vacances de Noël : Vendredi 20 décembre 2024

Lundi 6 janvier 2025

Vacances d'Hiver Vendredi 21 février 2025

Lundi 10 mars 2025

Vacances de printemps Vendredi 18 avril 2025

Lundi 5 mai 2025

Pont de l'ascension Vendredi 30 mai = vaqué

Vacances d'Été : Fin des cours : vendredi 4 juillet 2025

M..PELLENARD Denis pour l'équipe enseignante